

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un le 17 février à 10h, le conseil municipal de la commune de Concorès, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Gérard GAYDOU, Maire.

Date de convocation : 11/02/2021

Présents : MM Gaydou Gérard, Lacan Régine, Faivre Michel, Vilard Pascal, Langhoff Gerhard, Latrouite Daniel, Francoual Méline.

Procurations de Francine Raffin à Gerhard Langhoff, de Geneviève Larrive à Régine Lacan.

Absentes : Christine Mabout, Marie Cassagnes

Secrétaire de séance : Régine Lacan

N°2021-01

OBJET : Remplacement à la cantine scolaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Maéva CAPY souhaite mettre fin à son contrat suite à son congé de maternité, au 1^{er} mars 2021. Elle avait été remplacée par Julien CASSAGNES jusqu'au 12 février 2021, date des vacances scolaires.

Il y a donc lieu de trouver un remplaçant à la cantine jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Melle Léa HAHUSSEAU-BARET a candidaté.

Après en avoir discuté et délibéré, il est décidé à l'unanimité, de recruter, toujours au titre d'un accroissement temporaire d'activité, Léa HAHUSSEAU- BARET à compter du 1^{er} mars jusqu'au 30 juin 2021 (les 4 jours du mois de juillet étant pris en compte dans le calcul des heures) à raison de 41 heures par mois en qualité d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe, non titulaire, indice brut 348 majoré 326.

N°2021-02

OBJET : Demande d'adhésion de la commune de Pomarède au SIFA- Avis du Conseil Municipal

Par délibération du Comité Syndical le SIFA (Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale) s'est prononcé favorablement sur l'adhésion de la commune de Pomarède.

Cette commune (189 habitants (population municipale-source INSEE) avait, par délibération de son conseil municipal en date du 1^{er} octobre 2020, fait connaître son intention d'adhérer au SIFA.

En application des dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les conseils municipaux des communes membres du SIFA sont donc sollicités afin d'émettre un avis sur cette demande d'adhésion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'adhésion de la commune de Pomarède au Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale.

